



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Licenciements collectifs : ce mercredi 12 octobre a eu lieu la première rencontre interrégionale relative à la création d'une Cellule de crise.

Suite à l'annonce par ING de son intention de procéder à un licenciement collectif, le 3 octobre dernier, le Ministre bruxellois de l'économie et de l'emploi Didier Gosuin a immédiatement réagi en invitant les autres Régions en vue de constituer une Cellule de crise interrégionale. Celle-ci aura pour mission – en exécution de l'accord de coopération de 2005 concernant la mobilité interrégionale des chercheurs d'emploi – d'établir un plan d'urgence social permettant le reclassement des travailleurs victimes de licenciement collectif.

Suite à cette initiative, une première concertation s'est tenue entre les ministres Didier Gosuin, Eliane Tillieux et l'ensemble des acteurs flamands, wallons et de la communauté germanophone de l'emploi et de la formation professionnelle.

Cette collaboration interrégionale a été anticipée tenant compte de l'ampleur potentielle des licenciements collectifs au sein de l'entreprise ING mais également d'Axa. Objectif de l'anticipation : ne pas attendre la phase de notification des licenciements collectifs pour agir. D'autres situations similaires sont craintes dans le futur.

Lors de cette réunion, les offices régionaux ont été mandatés pour l'établissement d'un plan d'urgence social. Ce dernier devra prévoir toutes les actions qui seront à mener pour soutenir et aider les travailleurs.

La Cellule de crise pilotée par Actiris se réunira autour de l'élaboration du plan d'urgence social et sera prête à entrer en action au moment de la notification des licenciements collectifs.

Le Ministre Gosuin a rappelé son engagement – au travers de la mise en œuvre de la Réforme bruxelloise des aides à l'emploi (Mesure « Activa Restructuration ») – de faciliter la transition directe à l'emploi pour les travailleurs victimes de licenciements collectifs :

« il s'agit de favoriser les trajectoires continues et les reconversions positives pour les travailleurs impactés. Et, plus largement, de renforcer le cadre légal de l'outplacement en Région bruxelloise ».

Dans cette perspective, le Ministre Gosuin a également souligné l'opportunité d'intégrer l'octroi de titres de compétences au processus d'outplacement. Les centres sectoriels de formation seront sollicités à cette fin.